

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 NOVEMBRE 2023

Le 2 novembre 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 octobre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Etaient Présents : M. Raymond VELAND, Mme Martine FONTANIÉ, M. Gilbert PICCININI, Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, M. Freddy GAUTHIER, M. Jean-Marie ROSALIE

Etait absents excusés : Mlle Corinne CARMES, M. Grégoire ECK, M. Éric ROSALIE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIÉ est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès verbal de la réunion du 20 juillet 2023

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité des présents** le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 20 juillet 2023.

Adhésion à la compétence territoires intelligents et usages numériques du SYADEN Eclairage public connecté

M. le maire rappelle que l'adhésion à cette compétence avait été évoquée lors de la réunion du conseil municipal en juillet 2022. Il précise qu'elle est gratuite et permettra à la commune de bénéficier de la gestion connectée de l'éclairage public.

*L'adhésion à la compétence territoires intelligents et usages numériques
est votée à l'unanimité des présents*

Désignation d'un référent ambroisie territorial

M. le maire explique que l'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est très allergisant. Elle peut avoir un impact économique et écologique important notamment sur l'agriculture. Afin de lutter contre l'invasion de cette plante l'Agence Régionale de Santé demande aux communes de désigner un référent. Son rôle sera de participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics, de sensibiliser la population concernée à la mise en place de mesures de prévention et de lutte.

M. le maire propose de nommer M. Freddy GAUTHIER comme référent ambroisie pour la commune de Souilhe.

*Après en avoir discuté Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des présents
M. Freddy GAUTHIER comme référent ambroisie*

Une copie décrivant cette plante est jointe à ce procès verbal. Si vous la voyez chez vous ou dans le village, n'hésitez pas à le signaler à la mairie ou à M. Freddy GAUTHIER

Désignation d'un référent déontologue des élus

M. le maire indique que la loi de février 2022 a prévu la possibilité pour chaque élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Devant la difficulté d'identifier un référent déontologue dans la commune, M. le maire propose de désigner le référent déontologue proposé par l'Association de Maire de l'Aude (AMA) et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude (CDG 11).

*La désignation du référent déontologue proposé par l'AMA et le CDG11
est votée à l'unanimité des présents*

Embauche d'un employé d'entretien des locaux de l'école à hauteur de 5 heures hebdomadaire

M. le maire explique que le contrat de l'agent d'entretien actuellement employé par Emploi et Partage arrive à terme fin novembre, il propose d'établir un contrat de travail à raison de 5 heures hebdomadaire dont la rémunération sera remboursée par le SIMEP.

Après en avoir discuté, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité des présents pour l'embauche de cet agent. Il souhaite néanmoins connaître les intentions de cette personne après le départ de l'autre employée d'entretien des locaux dans un an ou deux,

Remplacement de la secrétaire de mairie

M. le maire indique que la secrétaire de mairie a accepté un poste à temps complet dans une autre commune, elle a donc démissionné de Souilhe. La commune est donc à la recherche d'une ou d'un secrétaire de mairie pour une durée hebdomadaire qui passerait de 16 heures à 21 heures hebdomadaire.

Le conseil municipal approuve à la majorité des présents le recrutement d'une secrétaire de mairie et le passage de 16 heures à 21 heures hebdomadaire

Questions et informations diverses :

♦ Eclairage Public

M. le maire souhaiterait qu'un candélabre soit ajouté rue du stade. Plusieurs membres du conseil soulignent qu'il manque de l'éclairage public à d'autres endroits. Il est donc décidé à la majorité des présents d'évaluer le nombre de candélabres manquants, de demander des devis afin de préparer un dossier complémentaire pour demander une subvention.

♦ Modification de la carte communale

M. le maire informe le conseil municipal que suite à la réception des conclusions de l'avocat de l'administré souhaitant la modification de la carte communale pour son terrain, une réponse a été transmise à cet avocat.

♦ Noël des enfants

Le conseil municipal décide de maintenir à 25.00 € la participation de la commune pour le Noël des enfants de la commune nés entre 2013 et 2023. Un recensement sera effectué.

♦ Repas des aînés

M. le Maire propose d'organiser, comme l'an dernier, le repas pour les aînés de plus de 62 ans courant janvier 2024 et de l'ouvrir à tous moyennant une participation financière. Les aînés qui ne pourront participer à ce repas recevront également comme l'année dernière une compensation.

♦ Salle intergénérationnelle :

Suite aux différentes demandes de subventions qui ont été faites le département accorde une subvention d'un montant de 56 300 € et la région seulement 20 837 €. Si la commune n'obtient pas d'autres subventions les travaux de rénovation de la salle seront difficilement réalisables.

♦ Aires de propreté

Il est régulièrement constaté des irrégularités dans les containers. Nous vous rappelons que dans les containers jaunes les déchets recyclables doivent être déposés en vrac et non dans des sacs, le verre jeté dans la colonne à verre et non déposé dans les containers, les cartons doivent être écrasés et coupés afin de tenir moins de place.

♦ Vitesse dans le village

Un administré s'inquiète de la vitesse excessive des véhicules dans les rues du village et souhaiterait que des solutions soient trouvées afin de ralentir la vitesse à l'entrée et dans le village. M. le maire indique qu'il va se renseigner sur les possibilités de réduire la vitesse à 30 km/heure dans le village.

La séance est levée à 23h00

**Le Maire,
Raymond VÉLAND**

**La secrétaire,
Martine FONTANIÉ**

Ce procès verbal sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Toutes les informations concernant notre village sur le site internet de la mairie : souilhe.fr